

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

*Relevé de conclusions du 9 mai 2019*

### Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 11 avril 2019
3. RAE Etablissement
4. Etudes
  - 4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
  - 4.2. Approbation de la création du parcours Droit privé et public des affaires en M1, au sein de la mention Droit des affaires
  - 4.3. Approbation de la création du parcours Gouvernance territoriale en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales
5. Questions diverses

### Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL			
Romain TINIERE			Jean-Gabriel VALAY
Jean-Gabriel VALAY	X		

### Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN		X	
Viviane CLAVIER			Virginie ZAMPA
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS			
Patricia LADRET	X		
Xavier LONG			
Geneviève NOUYRIGAT			Patricia LADRET
Séverine RUSSET PENKETH		X	
Virginie ZAMPA	X		

### Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ			Christine CHAUBET
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			

### Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Emmy MARC	X

Salomé BURGET		Théo MAURETTE	
Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK		Paul COLLEMARE	
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE		Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
		Flora L'HERRON	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
<b>Personnalités extérieures</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Présent</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Présent</b>
Bénédicte CORVAISIER		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE	Procuration à Michèle ROMBAUT	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Grégory VIAL		
<b>Invités permanents</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration	X	
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »	X	
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire		X
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire		X
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI ou directeur adjoint technique		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Invités ponctuels</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Marie-Laure ATTAL-FOUGIER	Présentation RAE Etablissement	X	
Marie-Madeleine SABY	Présentation du DU Conservateur et bibliothécaire : préparation concours	X	
Jean-Christophe VIDELIN	Présentation des parcours Droit privé et public des affaires et Gouvernance territoriale	X	

## SEANCE PLENIERE

Lors de cette séance, aucune délibération n'a lieu car le quorum n'est pas atteint.

### 1. Informations du Vice-Président

- Composition de la CFVU

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des changements concernant la composition de la commission :

- Composition de la CFVU :

Démission de Flora L'HERRON

→ Pierre-Antoine DE GAUDEMARIS devient titulaire  
(liste épuisée, pas de suppléant)

### 2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 11 avril 2019

Reporté

### 3. RAE Etablissement

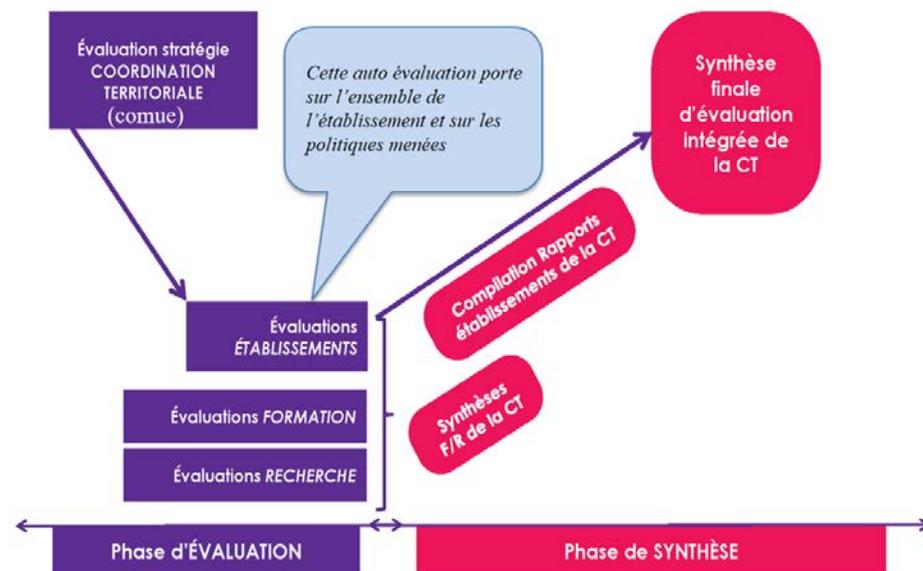
Marie-Laure ATTAL-FOUGIER, Pascal LOUVET et Nicolas LESCA présentent une version en cours de finalisation du Rapport d'autoévaluation établissement (RAE), dans le cadre de la campagne d'évaluation HCERES 2019-2020.

#### Evaluation HCERES. Campagne 2019-2020. Vague A.

##### Démarche Partie Etablissement - RAE- V1

DGD AIS- Direction Pilotage et Projets Transversaux, Amélioration Qualité (DIPPAQ)- Commissions Recherche.9 mai 19

#### Auto Evaluation Partie Etablissement



## Objectifs

- **Adresser et présenter la version V1** du Rapport d'Auto-Evaluation (RAE) aux différentes instances de l'établissement : Commissions Recherche et Formation, CDL, CDC, CA. Ceci avant l'envoi le 3 juin au Hcéres.
- **Réunir les différentes remarques et avis** pour ajuster le contenu du RAE

- **Le RAE sera remis avec un document récapitulatif des différents indicateurs** d'activité de l'établissement et les indicateurs suivis dans le cadre du contrat quinquennal
- **D'autres documents seront joints** tels que : le Projet Stratégique UGA et le bilan à un an ; une consolidation des organigrammes des services ; des schémas directeurs réalisés (documentation, immobilier, etc.) ...

## Rappel : la démarche suivie

- **Des VP référents pour chaque grand domaine à évaluer ; un appui de la DiPPAQ**
  - VP CA, VP Recherche, VP Formation, VP RTI
  - Plusieurs DGD impliquées
- **Des données préparées par domaine - décembre/janvier**
  - Des données de caractérisation préparées avec les différentes DGD concernées
  - Les indicateurs jalons renseignés
  - Rapports d'évaluation précédents et contrat quinquennal ...
- **Séminaire d'auto-évaluation d'une demi-journée par domaine : 5 séminaires** réalisés, implication de plus d'une centaine de personnes : janvier/février
- **Coordination avec la Comue/** Coordination de site : février/mars
- **Ecriture du rapport : avril**
- **Passage devant les instances pour présenter une V1 du RAE: mai**

## 1. Stratégie et positionnement institutionnel

Une trajectoire partagée décrite dans un plan stratégique :

Une université de rang mondial pour Grenoble

- Une trajectoire respectée d'intégration des forces du site pour faire une université pluridisciplinaire de rang mondial ancrée sur son territoire
- Une université soucieuse de ses personnels
- Des valeurs fortes affichées et un plan stratégique opérationnalisé et suivi
- Des partenariats stratégiques avec des acteurs partageant une même ambition pour le site : organismes scientifiques, CHU, collectivités territoriales

## 2. Gouvernance et pilotage de la nouvelle université

- Une organisation privilégiant la subsidiarité et la transversalité ; des services centraux fusionnés, professionnalisés, élargissant l'offre de services
- Une coordination constante au niveau du site au profit d'un projet commun : l'UI
- Une organisation du site de Valence en cours de structuration
- Un dialogue à tous les niveaux : composantes, instances, social... avec un COM perfectible
- Une communication sur la marque et le sentiment d'appartenance manquant encore d'un volet international structuré
- Un pilotage, avec une perspective infra- et pluri-annuelle, qui s'installe avec des tableaux de bord, des modèles d'allocation-tarifification, un PIAD... qui reste à développer et à coordonner
- Une démarche qualité engagée mais à consolider
- Un équilibre financier qui se consolide
- Une adaptation du patrimoine aux nouveaux usages et pour un plus grand confort
- La QVT au cœur de la politique RH

Question de Virginie ZAMPA : Les sites web actuels (offre de formation, etc.) ne permettent pas toujours de faire figurer l'ensemble des informations que souhaitent voir apparaître les équipes pédagogiques. En ce qui me concerne, je me suis construit une page à part.

Réponse de Pascal LOUVET : Il y a toujours une marge d'amélioration mais il y a également une problématique de moyens pour les mises à jour.

### 3. Recherche et formation

---

- **Une politique de recherche**

qui tire profit de :

- ses domaines d'excellence,
- la richesse des acteurs scientifiques sur le site en coordonnant leur action,
- l'Idex comme levier stratégique (cf. CDP, IRS),

pour :

- favoriser l'excellence et la pluridisciplinarité (développement des SHS),
- développer de nouvelles thématiques (cf. ingénierie quantique) et répondre aux grands défis sociétaux (santé, développement durable),
- valoriser ses résultats (Floralis, Linksum...).

- **La politique de formation tout au long de la vie**

- Co-construire les grands enjeux de transformation de la FTLV
- Accompagner la mise en œuvre de la stratégie formation
- Promouvoir une offre de formation adaptée aux besoins du monde socio-économique
- Développer les modalités de formation adaptées à tous les publics
- Le pilotage de l'activité de formation

- **Un lien formation recherche :**

- matérialisé notamment par les séminaires de recherche, les stages d'excellence
- des recrutements d'EC coordonnés entre laboratoire et composante, notamment par les réunions de perspectives organisées par les pôles

- **Une politique de documentation au service de la recherche et de la formation**

- animée par un seul SID, après fusion
- favorisant l'accessibilité des bibliothèques (lieu de vie et d'études, horaires étendus, bibliothèques de proximité) et de leurs ressources

### 4. Réussite des Etudiants

---

- **Les dispositifs d'accompagnement des parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle**

- Renforcer l'accès et l'accueil des lycéens à l'enseignement supérieur universitaire
- Accompagner tous les étudiants dans leur orientation et leur réussite
- Développer l'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel
- Améliorer l'apprentissage des langues pour accompagner les étudiants dans leur réussite

- **La politique de soutien à la Vie Etudiante**

- Déployer une politique qualité de la vie étudiante coordonnée avec les acteurs du site
- Soutenir l'emploi étudiant
- Valoriser l'engagement étudiant sous toutes ses formes
- Améliorer l'offre de services aux étudiants pour faire du campus un lieu de vie
- Mettre en œuvre une politique sociale et d'inclusion à destination des étudiants
- Développer l'identité « étudiant de l'Université Grenoble Alpes »

- **La participation des étudiants à la gouvernance**

- Associer les étudiants à la gouvernance de l'établissement
- Favoriser et inciter l'engagement et la participation des étudiants

Intervention de Martin OUDART : Le rapport d'autoévaluation faisant état de la participation des étudiants à la gouvernance a été écrit sans la participation des élus, ce qui selon moi est problématique et révélateur du fait que les élus ne sont pas inclus. S'il y a de moins en moins de monde à cette instance, c'est parce que les élus ont l'impression de ne pas avoir d'information. Etant moi-même assez assidu et impliqué, j'ai appris de nombreuses choses en lisant ce rapport, notamment concernant la politique de soutien à la vie étudiante.

Intervention de José LABARERE : Au sein de notre composante, nous avons rédigé un rapport d'autoévaluation des différentes formations, en lien avec la faculté de Pharmacie. J'avais proposé aux élus étudiants de Médecine de participer, mais ils ne se sont jamais manifestés.

Intervention de Nicolas LESCA : Lors du séminaire formation et vie étudiante animé par Marie-Laure ATTAL-FOUGIER et Pascal LOUVET, peu d'élus ont répondu à l'invitation. Il s'agissait pourtant d'un temps d'échange important. Par ailleurs, la rédaction en elle-même ne peut pas être menée par un trop grand nombre de personnes.

Intervention de Marie MAZENOT : La question de la participation des étudiants à la gouvernance a été traitée lors de ce séminaire auquel la commission pédagogique était conviée. Par ailleurs, cette thématique recouvrait également la participation du Vice-président étudiant au travail des équipes politiques.

### 3. Formation et 4. Réussite des étudiants

Temps 1 :

- faire un état des lieux des pratiques des anciens établissements et s'accorder sur les processus et outils les plus pertinents et qui restaient déployables au sein du maximum de composantes (MCC, RAE, etc.)
- consolider les services et les accompagner dans leur structuration (nombreux déménagements, recrutements, changements, etc.), et accompagner les composantes dans la décentralisations de processus (IA, packs FCA, etc.).

Temps 2 :

- un changement de Présidence avec quelques changements dans l'équipe politique assuré dans un esprit de continuité et de stabilité : très important en période de changement structurel et organisationnel.
- volonté conformément au souhait exprimé par les membres de la CFVU de plus de débats (COF, procédure de soumission de l'offre non accréditée, etc.).

Temps 3 :

- les grandes réformes (ORE, parcoursup, TMM, formation pro, CVEC, etc.)
- des grands chantiers consolidés et stabilisés grâce à des programmes structurants du site (démarche compétences, Flexi-tlv, etc.)
- des services aux étudiants et des dispositifs d'orientation et de réussite étudiantes (re)structurés (SHN/AHN, SPBS, oui si, etc.) qui ont fait l'objet de plusieurs visites par des différents ministres et qui essaient ailleurs en France
- des outils de pilotage de l'offre de formation structurés en appui des équipes pédagogique et des composantes (BiBoard) qui ont nécessité un travail important de reprise, de consolidation et de fiabilisation des données des anciens établissements.

## 5. Valorisation et la culture scientifique

**Une politique maîtrisée de valorisations et de partenariats scientifiques visant :**

- le développement de l'accompagnement opérationnel des chercheurs (continuum recherche-valorisation)
- le soutien de l'activité contractuelle
- la progression du portefeuille de brevets/marques/logiciels
- une activité « plateformes » dynamique

**La structuration d'une stratégie culture CST et l'enrichissement du patrimoine culturel :**

- création d'une vice-présidence et d'une direction Culture en appui de la Formation et de la Recherche ; un soutien de l'Idex
- une mise en cohérence et une amplification des dispositifs de CST ; un nouvel équipement culturel : l'EST
- des points de progression à inscrire dans le cadre de l'UI

## 6. Les politiques européenne et internationale

- **Un engagement prioritaire dans la stratégie internationale de l'Idex** (promouvoir Univ. Grenoble Alpes ; partenariats stratégiques)
- **Une gouvernance et un pilotage des Relations Internationales intégrant** leur caractère transversal et le besoin de structurer des liens avec les composantes, ainsi que de premiers outils de pilotage
- Des axes d'amélioration ciblés **pour renforcer l'attractivité de l'UGA** (offre de formation en anglais, de cours de français langue étrangère, etc.) et des actions menées pour rendre visible l'UGA sur un plan international
- Une **politique partenariale ambitieuse** pouvant s'appuyer sur une cellule « projets RI » génératrice de ressources
- Des **mobilités entrantes et sortantes en progression**
- Des **améliorations à engager dans le cadre de l'Université Intégrée** : accompagnement des publics internationaux, offre de formation pluridisciplinaire en anglais, lien aux composantes etc.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Quel est l'ordre de grandeur de la mobilité entrante et de la mobilité sortante ?

Réponse de Marie-Laure ATTAL-FOUGIER : Nous pourrions vous communiquer ces données. Un tableau d'indicateurs par grands domaines est inclus dans le rapport d'autoévaluation. Pour cela, on raisonne en valeurs relatives et non en valeurs absolues.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Le résultat de ce travail participatif est relativement positif et hétérogène. De mon point de vue, il manque en chapeau deux ou trois pages qui sortent un peu de la langue de bois. Ce sont les pages que j'ai véritablement envie de lire. M'étant prêté à l'exercice par le

passé, je sais que le fait de devoir résumer notre activité des cinq dernières années en une page ne nous incite pas à nous étendre sur les points négatifs. Ce chapeau devrait pointer les points forts – tels que le fait que la fusion est réussie dans la mesure où elle a été acceptée sans trop de difficultés, et les points faibles – tels que le fait que trois administrations ont fusionné sans dégraissage.

Réponse de Pascal LOUVET : Nous avons tout de même eu un Plan de retour à l'équilibre (PRE).

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Ce PRE était totalement anecdotique par rapport à l'échelle et, surtout, il a été réparti sur l'ensemble de l'établissement, et non pas consacré uniquement à l'administration centrale.

Réponse de Pascal LOUVET : Le PRE n'est pas expliqué par la fusion mais par le Glissement vieillesse technicité (GVT), et s'est appliqué à un certain nombre d'universités.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : On aurait pu imaginer que trois administrations qui fusionnent décident raisonnablement de diminuer globalement leur effectif de 10 % ou de 20 % par exemple. Toutes les entreprises qui fusionnent font cela. L'avantage, c'est que la qualité des services centraux s'est considérablement améliorée. J'aimerais également lire que c'est au prix de beaucoup de compromis, beaucoup de problèmes qui n'ont pas été gérés.

Réponse de Pascal LOUVET : On ajoutera peut-être ces pages en conclusion. Ce bilan pointe effectivement le positif plus que le négatif parce que c'est de l'ordre de l'humain, et parce que les RAE sont généralement assez peu critiques. Nous avons essayé de favoriser l'exercice de style équilibré, notamment dans le cadre des séminaires. On a demandé de faire ressortir, par des jeux de post-it, les points d'amélioration en contrepoint des réalisations. Je pense que cette version est un peu plus critique que ce que l'on trouve habituellement dans les RAE. Par ailleurs, l'hétérogénéité reste effectivement

la difficulté de l'écriture collective. Nous avons essayé de résoudre ce problème en donnant des consignes de rédaction, en formant des sortes de comités éditoriaux, mais du travail reste à mener pour une meilleure homogénéité. Néanmoins, il y aura toujours une certaine hétérogénéité, ne serait-ce que du fait que la conception de chacun est différente selon son domaine, que tout n'est pas nécessairement conciliable, et que cela se ressent dans le style.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je constate l'absence d'iconographie : peut-être serait-il pertinent d'ajouter des photographies, des schémas, des chiffres...

Réponse de Pascal LOUVET : Nous sommes tenus à ne pas dépasser le format de 60 pages recommandé par le HCERES. Pour un établissement comme le nôtre, en pleine mutation, nous avons jugé qu'un léger dépassement était raisonnable (73 pages), mais c'est aussi pour cette raison-là que nous n'avons pas fait la conclusion dont nous avons parlé précédemment. Nous avons au départ pour objectif de produire un document aéré, plus agréable pour l'expert ; nous avons été contraints d'y renoncer.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je trouve également que ce rapport manque de benchmark. Cela permettrait par exemple de savoir si les chiffres des échanges sont bons par rapport aux autres universités.

Réponse de Pascal LOUVET : Il y a du benchmark pour toute une série d'indicateurs figurant dans le document associé au rapport, notamment ceux demandés par le ministère. Il y a bien sûr des marges de progression en termes de pilotage dans ce domaine. Pour le lecteur expert, nous sommes dans l'obligation de décrire un minimum ce dont il est question, ce qui prend une place considérable et limite les possibilités d'une analyse complètement aboutie.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : Dans certains dossiers, il y a une conclusion pour chaque domaine avec les points forts et les points faibles, ce qui donne immédiatement une dynamique au rapport.

Réponse de Pascal LOUVET : Oui, en effet nous n'avons pas fait une analyse SWOT pour chaque partie.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : Une analyse SWOT n'est pas forcément nécessaire, les points forts et les points faibles peuvent suffire.

Intervention de Nicolas LESCA : Il serait intéressant de cibler à chaque fois le point à travailler à l'avenir. Par ailleurs, je rappelle que ce rapport sera accompagné d'une visite de trois jours mi-octobre, avec 60 à 80 entretiens.

#### **Annexe 1 : RAE Etablissement**

## **4. Etudes**

Le quorum n'étant pas atteint, les approbations des créations de formations sont reportées à la prochaine séance. Néanmoins, au regard des contraintes de calendrier de recrutement, il est décidé de maintenir les présentations afin que les membres de la CFVU puissent, le cas échéant, donner leur accord de principe pour l'ouverture des candidatures sur eCandidat, sous réserve d'informer les candidats (sur l'application de candidature, le site web...) du fait que l'ouverture de ces formations est en attente de validation par la CFVU.

#### 4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

Marie-Madeleine SABY présente la demande de création du DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours.

Cette formation permet de se préparer aux concours des fonctions publiques d'Etat et territoriale, pour occuper des postes de cadres dans des bibliothèques telles que la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, les bibliothèques universitaires et municipales. Ces postes peuvent être de natures très variées (ex : poste à vocation patrimoniale).

Ces concours sont suivis d'une formation d'application à l'Institut national des études territoriales (INET) ou à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

#### Le seul DU en France préparant aux concours de conservateur-bibliothécaire

- Compétence de Médiat Rhône-Alpes
- Deux groupes de formation
- Des résultats reconnus au niveau national
- Partenariat avec un master de l'UGA

25 FC + 40 étudiants  
180 h cours + 72 h épreuves  
Stages – options

- Forte sélectivité des concours
- Valoriser la formation par une diplomation
- Favoriser l'insertion professionnelle

Ce DU serait proposé sur les 2 sites de Médiat Rhône-Alpes : Grenoble et Lyon.

Cette formation existe depuis la fin des années 1980. Sa transformation en DU pourrait permettre d'agrandir l'effectif à environ 65 personnes par an.

Un étudiant de Médiat sur six réussit un des quatre concours de la fonction publique d'Etat ou territoriale qui ont lieu chaque année.

#### Culture générale, méthodologie des épreuves, projet professionnel

- **Enseignements** : politiques publiques, questions de société, humanités, art, monde du livre et de l'édition...
- **Entraînements** aux épreuves écrites et orales des concours
- **Accompagnement** par le réseau de professionnels de Médiat Rhône-Alpes
- **Expérience professionnelle** dans le cadre de stages

Question d'un membre de la CFVU : Quel est le coût de ce DU ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Le coût d'inscription est de 468 € par an. Le diplôme peut être suivi en deux ans, notamment dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Le coût pour l'université s'élève à 32 681 €. Les recettes prévisionnelles sont de 11 700 € pour la formation continue et de 18 720 € pour la formation initiale. Nous avons des subventions des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur à hauteur de 2 500 €. Au total, le chiffre d'affaire devrait être de 32 920 €.

Question de Michèle ROMBAUT : Sous quelle forme cette formation existe-t-elle actuellement ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Il s'agit d'une préparation au concours sans diplomation. Médiat Rhône-Alpes est un centre de formations, essentiellement de formation continue, avec un catalogue de stages et une offre de préparations aux concours. Il y a 12 centres Médiat en France ; celui de Rhône-Alpes est rattaché à l'UGA. Cette formation est délivrée dans le cadre de nos missions de préparation aux concours, et nous souhaiterions la valoriser par la délivrance d'un diplôme d'université.

Question de Michèle ROMBAUT : Les enseignants qui délivrent cette formation sont-ils de l'UGA ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Ce sont des enseignants vacataires, certains sont issus de l'UGA et d'autres sont des professionnels des bibliothèques et de l'édition.

Question de Michèle ROMBAUT : Qui rémunère les enseignements ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Médiat, mais sur recettes. Nous n'avons pas de postes d'enseignant au sein de Médiat Rhône-Alpes.

Question de Michèle ROMBAUT : Comment Médiat Rhône-Alpes est-il financé ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Cette structure a été créée en 1987 avec apports spécifiques d'un certain nombre de postes de la filière bibliothèque et de la filière administrative. Outre ces postes, nous avons des subventions du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Culture via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Notre budget est d'environ 400 000 € par an, avec 60 % de ressources propres et 40 % de subventions ministérielles.

Question de Michèle ROMBAUT : Cela signifie-t-il qu'actuellement l'UGA ne met pas d'argent dans cette structure ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Certains postes font partie de la masse salariale de l'université, et l'université héberge Médiat Rhône-Alpes. Les vacances sont payées avec les ressources propres de Médiat.

Question de Patricia LADRET : En pratique, est-ce que le passage au DU va engendrer un coût supplémentaire par rapport à l'existant ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Non, il n'y aura pas de coût supplémentaire. Nous espérons avoir davantage d'inscriptions, c'est-à-dire 15 de plus sur l'ensemble des deux sites. Nous voulons rendre la formation plus attractive et plus visible, et la valoriser par la délivrance d'un diplôme qui donnera la possibilité de postuler sur des contrats en cas d'échec au concours. Nous avons un autre diplôme d'université, Assistant bibliothécaire (DU AB), qui est devenu une marque et est demandé dans les profils de recrutement.

Question de Jean-Gabriel VALAY : La marque du DU AB est-elle la marque de l'UGA ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : C'est la marque Médiat Rhône-Alpes de l'université Grenoble Alpes.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Qu'est-ce que Médiat Rhône-Alpes ? Est-ce une association de la loi 1901 ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Médiat est un service interuniversitaire pédagogique de l'UGA. Il y a un seul service de ce genre qui travaille pour l'ensemble des universités de la région Rhône-Alpes (dans le cadre de conventions).

Question de Jean-Gabriel VALAY : Les recettes et les dépenses de formation initiale et continue sont-elles faites par l'UGA qui, par ailleurs, rémunère les intervenants extérieurs ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Tout à fait.

Intervention de Christine CHAUBET : Ce qui est dommage, c'est que seulement un étudiant sur six réussisse les concours. Cela signifie qu'il y a vraiment très peu de postes.

Réponse de Marie-Madeleine SABY : En 2017, il y avait 19 postes de conservateurs d'état ouverts. Nous avons eu 8 admissibles et 2 reçus. Pour le concours de bibliothécaire d'état : 34 postes, 9 admissibles et 4 reçus. Pour le concours de conservateur territorial : 15 postes, 5 admissibles et 3 reçus.

Nicolas LESCA demande aux membres de la CFVU s'ils ont des réserves à formuler quant à l'ouverture du DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours.

En l'absence du quorum nécessaire, les membres de la CFVU présents à la séance donnent leur accord de principe pour l'ouverture des candidatures sur eCandidat, sous réserve d'informer les candidats (sur l'application de candidature, le site web...) du fait que l'ouverture de cette formation est en attente de validation par la CFVU.

[Annexe 2a : Création DU](#)

[Annexe 2b : RDE](#)

[Annexe 2c : MCC](#)

[Annexe 2d : Annexe financière](#)

## 4.2. Approbation de la création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires

Jean-Christophe VIDELIN présente la demande de création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires.

### I. Objectifs de la formation :

- ▶ **permettre aux étudiants de suivre une formation transversale en droit des affaires** en permettant une spécialisation au niveau du M2 (en droit public des affaires ou en droit privé des affaires)
- ▶ **permettre une continuité à la Licence Droit Economie Gestion (DEG)** en assurant aux étudiants un approfondissement des acquis en comptabilité et finance d'une part et en droit d'autre part,
- ▶ **enrichir la carte de formation des M1 en droit** avec une nouvelle formation
- ▶ **enrichir l'offre de formation sur Valence** (actuellement Licence Droit & Licence DEG) **en cohérence avec celle de Grenoble**
- ▶ **promouvoir une stratégie de partenariat local** entre les établissements universitaires valentinois après la Licence DEG avec la Faculté d'Economie, désormais un partenariat avec l'IAE Campus Valence

### II. Caractéristiques de la formation :

- ▶ **Public concerné :**
  - étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit
  - étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit « Parcours Droit-Economie Gestion » (**pour le parcours tronc optionnel IAE**)
- ▶ **Effectif envisagé : 30 à 35 étudiants rentrée 2019-2020**

► **Site** : Faculté de Valence (exclusivement)

► **Volume horaire formation** : 456 heures

► **Modalités formation** : Présentiel (exclusivement)

► **Stage obligatoire**

### III. Organisation générale des enseignements

► La formation est organisée en **2 semestres divisés en 3 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires** :

- **2 UE** constitutives du TRONC COMMUN suivi par l'ensemble des étudiants
- **1 UE**, dite TRONC OPTIONNEL : TRONC OPTIONNEL 1 ou TRONC OPTIONNEL 2

► Le TRONC OPTIONNEL est suivi de **manière différenciée selon la nature de la Licence obtenue** au cours du cursus antérieur par les étudiants, à savoir :

- étudiants titulaires d'une double licence Droit Eco pourront suivre UE TRONC OPTIONNEL 1. A défaut, ils suivront obligatoirement l'unité d'enseignement « TRONC OPTIONNEL 2 ».

- étudiants titulaires d'une licence en droit suivront **nécessairement** UE« TRONC OPTIONNEL 2.

### **Composition des enseignements Semestre 1**

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : TRONC COMMUN : Fondamentaux droit</b>			20	
Droit du travail	36h			4
Droit des entreprises en difficultés	32h			4
Séminaire de droit public des affaires	40h			8
Séminaire Propriété industrielle, littéraire et artistique	24h			4
<b>UNITÉ 2 : TRONC COMMUN : Séminaires juridiques transversaux</b>			4	
Séminaire Droit patrimonial de la famille et Entreprise	24h			2
Anglais juridique	14h			2

<b>UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 1 : Comptabilité et Finance (IAE)</b>			6	
Gestion financière Haut de bilan	24h			3
Marchés financiers et gestion des risques	24h			3
<b>UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 2 : Comptabilité et droit de l'entreprise</b>			6	
Comptabilité	24h			3
Séminaire Droit fiscal des entreprises	24h			3
<b>TOTAL</b>	<b>218H</b>		<b>30</b>	<b>30</b>

### **Composition des enseignements Semestre 2**

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : TRONC COMMUN : Fondamentaux droit</b>			20	
Droit fiscal des entreprises	40h			4
Droit du paiement et du crédit	24h			3
Droit approfondi des sociétés	36h			4
Séminaire Droit des contrats administratifs	24h			4
Séminaire Droit du patrimoine public	36h			5
<b>UNITÉ 2 : TRONC COMMUN : Séminaires juridiques transversaux</b>			4	
Anglais juridique	14h			2
Stage obligatoire				2
<b>UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 1 : Comptabilité et Finance (IAE)</b>			6	
Evaluation d'entreprise	24h			2
Consolidation	24h			2
Fusion	24h			2
<b>UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 2 : Comptabilité et droit de l'entreprise</b>			6	
Comptabilité	24h			2
Séminaire Droit des sûretés & Entreprise	24h			2
Droit des contrats d'affaires	24h			2
<b>TOTAL</b>	<b>246 h</b>		<b>30</b>	<b>30</b>

Question de Michèle ROMBAUT : Quel impact aura cette formation sur les forces vives enseignantes ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Il s'agit d'un choix politique de la faculté. Il y avait une véritable volonté de développer une première année de master à Valence, comme cela nous était demandé depuis très longtemps. Il y avait des réticences à ouvrir cette formation en raison des effectifs, la faculté étant en sous encadrement, mais nous avons choisi de faire cet effort. Nous avons fait en sorte d'avoir dans notre carte de formations, des enseignements relativement transversaux qui nous offrent une certaine souplesse quant aux collègues qui pourraient assurer la formation.

Question de Jean-François REDON : Tous les étudiants qui auront validé leur troisième année de Licence n'auront pas un accès automatique à ce type de formation. Se verront-ils proposer un accès dans un autre M1 ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Absolument. Dans notre logique, ce M1 est avant tout destiné aux étudiants de la licence Droit économie à Valence qui souhaitent rester sur ce site. Néanmoins, nous aurons certainement des demandes venant de l'extérieur de l'UGA. Par ailleurs, certains étudiants valentinois actuellement à Grenoble seraient très intéressés par le fait de pouvoir retourner à Valence. Nous ne serons certainement pas en difficulté pour parvenir à cet effectif de 30 ou 35, et, en contrepartie, cela n'aura aucun effet d'éviction pour les autres.

Intervention de Nicolas LESCA : La Licence Droit économie a un effectif inférieur à 30 actuellement.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Oui, environ 25 étudiants. Des demandes sont faites au-delà du bassin valentinois, et la proportion de

candidatures extérieures est assez surprenante. On peut penser qu'il en sera de même pour le M1.

Question de Nicolas LESCA : Est-ce qu'il existe une formation analogue à Avignon ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Non. Même la licence Droit économie gestion telle que nous l'avons conçue est quasiment unique en France.

Question de Michèle ROMBAUT : La création de cette formation est bénéfique au niveau du développement territorial. Néanmoins, dans le cadre du PRE, il s'agit d'heures d'enseignement en plus à payer alors qu'ailleurs on supprime des postes.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : La Faculté de droit est en sous-encadrement. Nous sommes dans une logique selon laquelle nous faisons des choix en matière de formation avec nos ressources propres. Notre situation budgétaire nous permet ce type de choix, voire de risque. Il va de soi que dans notre raisonnement nous ne demanderons pas à l'UGA d'assumer ce risque s'il se révèle être un échec. Nous menons une gestion que nous souhaitons constamment raisonnable mais qui ne nous interdit pas de tenter, parfois, une nouvelle voie de formation.

Intervention de Nicolas LESCA : Une spécificité de la Faculté de droit est d'avoir un taux d'encadrement très faible mais aussi des ressources propres.

Intervention de Marie MAZENOT : A l'époque où je siégeais au conseil de la Faculté de droit, les étudiants valentinois étaient toujours déçus de devoir quitter Valence pour faire leur master. Sur le site de Valence, ils sont très encadrés et accompagnés car ils sont peu nombreux.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons eu le souci de proposer une formation la plus professionnalisante possible. A l'issue du M1, les étudiants seront potentiellement capables d'entrer dans le marché du travail.

Intervention de Marie MAZENOT : Le volume horaire du séminaire en droit public des affaires est très important au premier semestre.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Dans la globalité, il y a plus d'heures de droit privé que de droit public.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Quel est le volume horaire total du M1 ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : 456 heures.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il s'agit seulement de la première année de master, mais un master est constitué de deux années.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Lors de leur quatrième année, les juristes doivent choisir entre le droit public et le droit privé. Cette formation hybride permet aux étudiants de choisir de poursuivre en M2 public ou privé.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Comment allez-vous gérer cette ouverture à Valence par rapport à la sélection ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Nous sommes encore dans un contexte de sélection dérogatoire. Avec la prochaine accréditation, nous basculerons sur de l'orientation, à laquelle nous pourrions ajouter dans ce cas un peu de sélection. Dès le début de ce master, nous informerons les étudiants de leurs possibilités de M2, à savoir public ou privé, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour leur parcours. Cela a été un des éléments de réflexion en interne les plus complexes pour ne pas commettre d'erreur pour les étudiants mais également pour nous, en termes de gestion des effectifs.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Combien y a-t-il d'étudiants en M1 à Grenoble ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Environ 800 étudiants, dont environ 150 en mention Droit privé.

Nicolas LESCA demande aux membres de la CFVU s'ils ont des réserves à formuler quant à l'ouverture du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Cette création me pose problème dans la mesure où ce parcours implique la création de 456 heures d'enseignement alors que des postes sont gelés dans le cadre du PRE.

Réponse de Nicolas LESCA : La Faculté créerait ce parcours à ressources équivalentes.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Oui, nous avons des ressources propres, et nous ne demandons pas de création de postes.

Intervention de Jean-François REDON : La question concerne les moyens mobilisés, étant donné que les équipes pédagogiques sont saturées. La question posée est de savoir si cette formation va accentuer la saturation des équipes ou si les enseignements seront assurés par des vacataires.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons créé une licence Droit économie gestion parce qu'il y avait un besoin au niveau valentinois. Une demande encore plus ancienne concernait l'ouverture d'un M1 en droit à Valence. Nous avons retardé le plus possible la satisfaction de ce besoin. Nous avons estimé qu'il s'agissait d'une période assez intéressante, précédant la nouvelle accréditation, pour lancer ce processus et faire un bilan après un ou

deux ans afin de déterminer l'intérêt de ce choix. Nous le faisons avec nos ressources propres et nous mobilisons des collègues qui sont favorables à cette démarche. Si nous constatons que cet effort est trop important, il nous faudra reconsidérer l'existence de cette formation, ou, si elle nous paraît particulièrement positive, l'existence d'une autre formation. Ce choix a été réalisé et débattu en interne, avec la volonté de ne pas placer des collègues sous la contrainte de devoir faire des heures qu'ils ne souhaiteraient pas assumer. Nous faisons en sorte de ne pas dilapider les ressources propres et aussi d'apporter une satisfaction en matière d'enseignement supérieur, notamment sur le territoire valentinois – ce qui, je pense, fait partie de nos missions. La faculté est en sous-encadrement et ne bénéficie pas d'un quelconque privilège dans le cadre du PRE.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : L'UGA pourrait avoir une position concernant les formations à ouvrir à Valence.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de donner leur avis concernant cette formation après la présentation du point suivant.

[Annexe 3a : Création parcours Droit privé et public des affaires](#)  
[Annexe 3b : MCC](#)

#### 4.3. Approbation de la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales

Jean-Christophe VIDELIN présente la demande de création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales.

Ce projet est issu du constat d'une difficulté par rapport au périmètre du M2 *Administration et collectivités territoriales*. En effet, il existe un autre M2 Droit public des affaires à la Faculté de droit ainsi qu'une formation très proche à l'IEP de Grenoble, ce qui génère confusion et concurrence. Un partenariat avec l'IEP au niveau du master permet de proposer une formation hybride mêlant des enseignements juridiques et de politique publique.

### I. Objectifs de la formation :

- ▶ **permettre** aux étudiants d'obtenir un **diplôme de l'IEP de Grenoble** et un **Master 2 en droit**
- ▶ leur ouvrir une **formation transversale** et **sélective en droit** et **management** des **collectivités territoriales** de **haut niveau** en M1 puis en M2
- ▶ leur **faire bénéficier** d'**enseignements interdisciplinaires**, de **pédagogies innovantes**, d'une première **expérience professionnelle**, et d'un accès à un large **réseau professionnel**
- ▶ **proposer sur le marché du travail** des **juristes**, dotés d'une double compétence, **spécialistes** des enjeux politiques, juridiques et managériaux des **collectivités territoriales**
- ▶ **enrichir l'offre de formation de la Faculté de droit de Grenoble** avec une **formation d'excellence inédite** en France
- ▶ **promouvoir une stratégie de partenariat local** entre la **Faculté de droit** et d'autres **établissements**, composantes ou associés, de l'**UGA**

### II. Caractéristiques de la formation :

- ▶ **Public concerné :**
  - étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit
  - étudiants titulaires d'une troisième année d'IEP

► **Effectif envisagé : 10 étudiants rentrée 2019-2020**

► **Site** : Faculté de Grenoble et IEP de Grenoble

► **Volume horaire formation** : 879 heures

► **Modalités formation** : Présentiel (exclusivement)

► **Stage obligatoire** en M1/4A et en M2/5A

Ce double master sera ouvert à 5 étudiants de la Faculté de Droit et 5 étudiants de l'IEP de Grenoble.

### III. Organisation générale des enseignements

► La formation est organisée en **5 semestres** répartis sur **3 années universitaires** :

- • **Master 1/4A** : sur une année universitaire, les étudiants suivent :
  - parcours normal Administration et Collectivités Territoriales du Master 1 Droit des collectivités territoriales
  - enseignements complémentaires à l'IEP de Grenoble ; d'autres matières sont obtenus par équivalence
  - stage de fin d'année d'une durée de quatre mois.
  
- • **Master 2/5A** : sur dix-huit mois, les étudiants suivent en double cursus :
  - septembre et **novembre** : cours à l'IEP de Grenoble **et à la Faculté de droit** ; les cours font l'objet d'une session d'examen en **décembre** ;
  - **janvier** : cours à l'IEP de Grenoble
  - en février et mars : cours à la Faculté de droit de l'UGA ; les cours font l'objet d'une session d'examen fin avril ;
  - **de mai** à septembre : stage au titre des deux parcours et préparation du mémoire
  - de septembre à décembre : mémoire, préparation concours et stage dans le cadre de la **Faculté de droit** ; le jury d'année se tient en décembre.

### **Composition des enseignements suivis à l'IEP 4A**

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT SUIVIES À L'IEP	Volume horaire		Crédits
	CM	TD	
<b>Unité 1 - Matières Politiques Fondamentales</b>			12
Politiques publiques	24h		
Politiques publiques territoriales	30h		
<b>Unité 2 - Matières Sociologiques Fondamentales</b>			12
Sociologie contemporaine	24h		
Sociologie des organisations	24h		
<b>Unité 3 - Laboratoire d'action publique</b>			10
Pédagogie par projets en sociologie de l'administration et Gouvernance multi niveaux)	32h		
<b>Unité 4 - Matières de spécialisation</b>			6
Introduction l'urbanisme contemporain (par équivalence)	16h		
Droit des interventions publiques et aides d'État (par équivalence)	12h		
<b>Unité 5 - Stage</b>			20
<b>TOTAL</b>	<b>162H</b>		<b>60</b>

### **Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M1, Semestre 1**

#### SEMESTRE 1

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : Matières juridiques fondamentales</b>			12	
Droit des propriétés publiques	32h	16h		6
Droit du contentieux administratif	32h	16h		6
<b>UNITÉ 2 : Matières juridiques complémentaires</b>			12	
Droit des contrats administratifs	24h			3
Droit de l'environnement	24h			3
Science administrative et politique publique	24h			3
Histoire des idées politiques	24h			3
<b>UNITÉ 3 : Accompagnement professionnel</b>			3	
Ateliers de professionnalisation	24h			3
Conférences de praticiens		12h		*
<b>UNITÉ 4 : Matière juridique de spécialisation</b>			3	
Droit de la vie politique	24h			3
<b>TOTAL</b>	<b>208h</b>	<b>44h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

## Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M1, Semestre 2

### SEMESTRE 2

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : Matières juridiques fondamentales</b>			12	
Droit du contentieux constitutionnel	32h	16h		6
Droit de l'urbanisme	32h	16h		6
<b>UNITÉ 2 : Matières juridiques complémentaires</b>			11	
Droit de la fonction publique	24h			3
Histoire du droit administratif	24h			3
Droit de la responsabilité administrative	24h			3
Anglais juridique		27h		2
<b>UNITÉ 3 : Initiation à la recherche</b>			3	
Rapport de recherche				3
<b>UNITÉ 4 : Matières juridiques de spécialisation</b>			4	
Droit de la sécurité sociale	18h			2
Séminaire de droit des collectivités territoriales		18h		2
<b>TOTAL</b>	<b>154h</b>	<b>77h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

## Composition des enseignements suivis à l'IEP 5A

UNITÉS	Volume horaire		Crédits
	CM	TD	
<b>UE1 Urbanisme et développement durable</b>			5
Urbanisme et développement durable - Théorie	24h		
Urbanisme et développement durable - Pratique	28h		
<b>UE2 Finances publiques</b>			5
Finances locales - Théorie	18h		
Finances locales - Pratique	15h		
Contrôle de gestion	10h		
<b>UE3 Commande publique</b>			5
Commande publique - Théorie	18h		
Commande publique - Pratique	12h		
<b>UE4 Communication publique et jeu politique</b>			5
Communication publique	18h		
Ateliers élus locaux			
Actualité de la réforme territoriale	10h		
<b>UE5 Management et soft skills</b>			4
Communiquer dans une langue étrangère	18h		
Veille documentaire et juridique			
Droit de la fonction publique territoriale	12h		
Management dans les collectivités territoriales	18h		
GRPS dans les collectivités territoriales			

<b>UE6 Labels au choix</b>	20h		6
Label : Méthodologies de la Recherche			
Label : Méthodologies des concours administratifs			
<b>UE 7 Stage</b>			30
Stage			
<b>TOTAL</b>	<b>221 h</b>		<b>60</b>

## Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M2, Semestre 1

UNITÉS	VOLUME HORAIRE	Crédits
<b>UNITÉ 1 – Cadre de l'action publique territoriale</b>	<b>48h</b>	<b>12</b>
- Grands principes constitutionnels	12h	
- Perspective historique et comparée	12h	
- Responsabilité des décideurs locaux et des collectivités territoriales	12h	
- Organisation de la vie politique	12h	
<b>UNITÉ 2 – Gestion publique territoriale</b>	<b>36h</b>	<b>9</b>
- Gestion des patrimoines publics	12h	
- Gestion des services publics locaux	12h	
- Gestion des ressources humaines	12h	
<b>UNITÉ 3 – Financement de l'action publique</b>	<b>24h</b>	<b>6</b>
- Droit budgétaire	12h	
- Instruments financiers et fiscaux	12h	
(mutualisé avec le Master II Management des collectivités territoriales, IEP)		
<b>UNITÉ 4 – Accompagnement personnel et professionnalisation</b>	<b>18h</b>	<b>3</b>
- Clinique juridique territoriale	12h	
- Initiation à la recherche	12h dont 9h mutualisées	
(mutualisé avec les Master II droit de la Montage et droit public des affaires)		
<b>TOTAL</b>	<b>132h CM</b>	<b>30</b>

## Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M2, Semestre 2

UNITÉS	VOLUME HORAIRE	Crédits
<b>UNITÉ 1 - Territorialisation des politiques publiques</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Approche théorique des politiques publiques	12h	
- Approche européenne des politiques publiques	12h	
- Analyse d'une politique publique (étude de cas)	12h	
<b>UNITÉ 2 – Montage d'opérations complexes</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Montages contractuels	12h	
- Montage d'opérations d'aménagement urbain	12h	
- Stratégie, communication et marketing territorial	12h	

<b>UNITE 3 – Stratégies du développement territorial</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Coopérations territoriales	12h	
- Relations Etat - collectivités territoriales	12h	
- Analyse de la légalité des actes des collectivités territoriales	12h	
<b>UNITE 4 – Accompagnement personnel et professionnalisation</b>	<b>24h</b>	<b>12</b>
- Prép. grand oral et suivi mémoire/rapport	12h	
- Clinique juridique territoriale	12h	
- Epreuve de grand oral		
- Mémoire		
- Rapport de stage		
<b>TOTAL</b>	<b>132h</b>	<b>30</b>

Question de Marie MAZENOT : N’y aura-t-il aucun surcoût ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Il n’y aura aucun surcoût car il ne s’agit pas d’une création en termes d’heures mais d’une réorganisation du calendrier pour les étudiants concernés.

Question de Marie MAZENOT : Il y a 5 semestres sur 3 ans. Comment cela se traduira-t-il en termes d’ECTS ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Il n’y aura pas d’incidence. L’étudiant aura son master et le diplôme de l’IEP.

Question de Michèle ROMBAUT : Comment se gèreront les inscriptions pour ce master 2 délivré par deux établissements sur trois semestres ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Les étudiants devront s’inscrire à l’IEP, avec les droits d’inscription de cet établissement, mais pourront bénéficier des systèmes de bourses. Concernant la Faculté de droit, les tarifs habituels seront appliqués. Je ne sais pas comment cela va se passer pour le 5<sup>e</sup> semestre.

Intervention de Jean-François REDON : Nous avons bien identifié cette question. Nous souhaitons éviter une nouvelle inscription pour le dernier

semestre mais cela pose des questions juridiques sur lesquelles nous devons travailler.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Je trouve qu’une telle formation est pertinente dans le cadre de l’Université intégrée.

Intervention de Marc ODDON : Cela accompagne la réflexion et les partenariats que nous avons dans le cadre de Flexi-TLV. Je tiens à souligner le travail réalisé qui permet de mettre en exergue les capacités du site.

Nicolas LESCA remercie les services administratifs qui ont mené un remarquable travail d’accompagnement des équipes pédagogiques.

Nicolas LESCA demande aux membres de la CFVU s’ils ont des réserves à formuler quant à l’ouverture des parcours *Droit privé et public des affaires* et *Gouvernance territoriale*.

En l’absence du quorum nécessaire, les membres de la CFVU présents à la séance donnent leur accord de principe pour l’ouverture des candidatures sur eCandidat, sous réserve d’informer les candidats (sur l’application de candidature, le site web...) du fait que l’ouverture de ces formations est en attente de validation par la CFVU.

[Annexe 4a : Création parcours Gouvernance territoriale](#)

[Annexe 4b : MCC](#)

[Annexe 4c : Projet de convention](#)

## 5. Questions diverses

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Je souhaiterais savoir s'il y a eu des problèmes de fonctionnement de l'application eCandidat. En effet, nous avons rencontré des difficultés début avril concernant l'inscription des candidats : il fallait cliquer une bonne dizaine de fois pour accéder à l'inscription. Certains ont fait des patches à l'intérieur de leur annonce pour essayer de mettre en place un fléchage direct, mais il n'y a pas eu de coordination par rapport à cela et je le regrette. Peut-être n'y a-t-il aucune relation de cause à effet, mais nous avons perdu 20 % de candidats cette année – ce qui est inquiétant car notre composante avait déjà subi une baisse l'année dernière. Par ailleurs, nous avons rencontré des problèmes il y a quelques semaines concernant l'extraction, ce qui nous a amené à travailler à la hâte.

Réponse d'Anne BROUZET : En ce qui concerne le nombre de clics, la difficulté provient du site web, et non d'eCandidat. Nous avons un important travail à mener avec la communication au niveau de l'ergonomie, afin de parvenir à une meilleure fluidité et un minimum de clics. Le site a été refait, ce qui ne nous a pas permis de mener ce travail plus tôt.

Jusqu'à l'année dernière, l'extraction consistait à extraire d'une part un fichier avec les indicateurs de eCandidat, et d'autre part un fichier avec le contenu des formulaires complémentaires. Un travail a été fait avec la DGD SI afin de pouvoir extraire tout en une seule fois. La DGD SI est intervenue dès que le problème nous a été signalé, c'est-à-dire plusieurs jours après le début des dysfonctionnements ; le problème a été résolu en deux jours. Cependant, il n'y a jamais eu d'interruption dans la possibilité d'extraire les données car l'ancien mode d'extraction (en deux fichiers) a toujours fonctionné correctement. Les gestionnaires n'ont pas forcément pensé à utiliser l'ancienne méthode. L'année prochaine, nous préciserons que les deux modes d'extraction existent.

Intervention de Virginie ZAMPA : Des collègues m'ont signalé avoir eu des versions différentes concernant les étudiants étrangers. Ces derniers doivent-ils avancer les frais d'inscription pour être remboursés ensuite ?

Réponse de Nicolas LESCA : Non. La seule petite contrainte pour ces étudiants est d'envoyer une demande d'exonération.

Intervention de Maud VALLENARI : Il s'agit d'un formulaire d'une page assez simple, et disponible en français et en anglais.

Question de Michèle ROMBAUT : Concernant les universités qui ne veulent pas augmenter les frais d'inscription, j'ai entendu dire que l'Etat enlèverait des dotations les sommes des inscriptions en thèse.

Réponse de Nicolas LESCA : Le ministère a sorti du texte le cas des doctorants, c'est-à-dire que les doctorants ne sont pas éligibles aux frais différenciés.

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce que cette baisse de dotation est vraie pour les licences et les masters ?

Réponse de Jean-François REDON : Le ministère a confirmé la possibilité pour les établissements d'exonérer l'ensemble des candidats de manière à pouvoir préparer la suite. A cours terme, il n'y aura donc pas de retrait sur la dotation d'une somme équivalente aux exonérations.

**La séance est levée à 18h45.**

**Annexe 1 : RAE Etablissement**

**Annexe 2a : Création DU**

**Annexe 2b : RDE**

**Annexe 2c : MCC**

**Annexe 2d : Annexe financière**

**Annexe 3a : Création parcours Droit privé et public des affaires**

**Annexe 3b : MCC**

**Annexe 4a : Création parcours Gouvernance territoriale**

**Annexe 4b : MCC**

**Annexe 4c : Projet de convention**